



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Septembre 2008

Date de la convocation 10 Septembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BENEZETH Ingrid, Mme JOUVE Monique, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. POUJOL Jean Louis, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M. SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M.BARDEAU Francis à M.DRUARD David M.MILLET Stéphane à M.DUPONT LAURENT M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Lancement de la démarche Agenda 21

Monsieur SATGER rappelle que la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, réunie à Rio de JANEIRO du 3 au 14 juin 1992 a consacré le terme de « Développement Durable » et a signé un programme d'action pour le 21ème siècle : l'AGENDA 21.

Il ajoute que l'AGENDA 21 est un programme d'actions élaboré par la communauté.

Il définit les objectifs et les moyens de mise en œuvre du développement durable sur le territoire. Ce développement durable vise à concilier l'environnement, l'économie et le social, en respectant les ressources naturelles et les écosystèmes, en garantissant l'efficacité économique, sans perdre de vue la finalité sociale (lutte contre la pauvreté, les inégalités, l'exclusion..).

L'AGENDA 21 s'inscrit dans les engagements pris par les collectivités locales et territoriales françaises au sommet mondial du développement durable de Johannesburg en septembre 2002 et il a été conforté par la mise en place d'instruments réglementaires qui sont la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 et la loi relative à la « solidarité et renouvellement urbain » du 13 décembre 2000.

Il s'élabore en concertation avec l'ensemble des acteurs socio-économiques locaux.

Considérant la nécessité et l'intérêt pour la Communauté de communes du Clermontais de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement efficace sur le territoire communautaire, Monsieur SATGER propose aux membres du conseil de décider du lancement de la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 et du principe de la création d'un comité de pilotage.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le lancement de la démarche d'élaboration d'un agenda 21 et le principe de la création d'un comité de pilotage,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.